



**PROJET SPORTIF FÉDÉRAL**  
**Campagne 2022**

# NOTE EXPLICATIVE CLUBS

---

## La campagne PSF 2022 est lancée !

Avec l'AGENCE NATIONALE DU SPORT



# INTRODUCTION

## Cadre général

Pour la quatrième année consécutive, FRANCE JUDO organise sa campagne des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) en collaboration avec l'Agence Nationale du Sport (ANS)

**L'objectif** : participer au financement des actions des clubs pour développer les licences fédérales, et ce en cohérence avec le plan de développement fédéral sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin

En raison de la crise sanitaire, l'enveloppe « Plan de Relance » attribué par l'ANS en 2021 a contribué au financement du **Plan de relance FRANCE JUDO à hauteur de 1 236 784 €**

Cette aide a participé à la reprise d'activité et au retour des licenciés au sein des clubs

### LES CHIFFRES DE LA CAMPAGNE 2021



**3 628 600 €**

dépensés dont **71% pour les clubs**



**807**

structures depositaires financées **dont 704 clubs**



**90%**

de clubs demandeurs financés



**2 259**

projets de développement déposés



# La stratégie de développement fédéral au cœur du dispositif

## La campagne PSF 2022 participe au développement de l'activité...

- ... En finançant les projets des clubs, des comités et des ligues participant à la mise en œuvre de la stratégie fédérale
- ... En garantissant la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences de la fédération
- ... En participant au financement des actions clubs mises en place entre septembre et décembre 2022 pour lancer la saison 2022-2023

### BUDGET FRANCE JUDO

3 367 000 €

- 261k €

### BUDGET ANS

75M €

- 6M €

## Orientations d'attribution de l'ANS :

- Au minimum 60% de part réservée aux clubs**, avec une attention particulière aux clubs issus de territoires prioritaires (QPV/ZRR)
- Renforcement des actions menées **en faveur des femmes** et des **personnes en situation de handicap**
- Maintien / sanctuarisation des crédits attribués en **Outre-mer**
- Garantie d'une attribution équitable et transparente

# Echéancier de la campagne 2022

## Lancement de la campagne

**du 04 avril au 22 mai (à 23h59)**

- Webinaire de présentation de la campagne
- Accompagnement au montage de projets par les référents des territoires
- Dépôt des dossiers sur LE COMPTE ASSO

## Traitement fédéral

**13 juin au 30 juin**

- Evaluation technique par la commission d'attribution fédérale
- Validation finale par l'exécutif FRANCE JUDO

## Versement des subventions

**fin juillet – début août**

- Versement des subventions accordées par l'ANS



Pour être financée sur la campagne 2022, **l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2022** (et se terminer avant avril 2023)

avril

mai

juin

juillet

août

## Instruction des dossiers (niveau régional)

**au fil de l'eau jusqu'au 1<sup>er</sup> juin**

- Instruction des dossiers par la commission technique territoriale

**2 juin au 17 juin**

- Propositions de la conférence des présidents de chaque ligue

## Clôture de la campagne

**30 juin**

- Envoi des propositions d'attribution par FRANCE JUDO à l'ANS

# 1

## **CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

**Suivez les règles de l'ANS et de FRANCE JUDO**

# Conditions d'éligibilité et de financement



## Porteurs de projet éligibles aux dispositifs

**Clubs affiliés à FRANCE JUDO, comités départementaux, ligues** (hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)



## Nombre d'actions déposées

Chaque club peut solliciter une subvention **au maximum pour 3 projets d'actions**



## Cas des clubs omnisports

Les clubs omnisports peuvent faire **une demande seulement pour leur section spécifique Judo et DA** (sauf les clubs affiliés à la Fédération des ASPTT qui disposent de leur propre campagne PSF)



## Seuils et plafonds de financement

- **Aide minimum de 1 500€ par porteur de projet** (1 000 € pour les clubs situés en ZRR - voir annexes correspondantes)
- **Le montant d'aide pour chaque action subventionnée ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action** (sauf selon fiche projet type indiquant le contraire. Exemple : « judo scolaire »)

**EXEMPLE 1 :** vous déposez un projet comportant 1 action  
→ l'aide demandée doit être au minimum de 1500€  
(avec un budget minimum de 3 000€)

**EXEMPLE 2 :** vous déposez un projet comportant 2 ou 3 actions  
→ les aides cumulées des 2 ou 3 actions demandées doivent être au minimum de 1 500€  
(action 1 à 500€ + action 2 à 1 000€ = total demandé 1 500€ ;  
action 1, action 2 et action 3 à 500€ = total demandé 1 500€)

- **Une convention** est signée avec l'ANS si le montant total des subventions accordées **dépasse 23 000 €**

# Les orientations stratégiques générales à poursuivre

L'objet du financement par les PSF doit obligatoirement **suivre une stratégie de club concrétisée par un projet de développement** :

## En relation avec les publics cibles

- ▶ Public féminin
- ▶ Public jeune
- ▶ Public en situation de handicap
- ▶ Publics spécifiques (vétérans/seniors/équitation/etc.)
- ▶ Autres publics

## En faveur d'une diversification des activités

- ▶ Sport santé
- ▶ Taïso
- ▶ Para-judo
- ▶ Self défense
- ▶ « Culture judo » et éthique
- ▶ Disciplines associées
- ▶ Autres actions

## Poursuivant une logique RSE (responsabilité sociétale et environnementale)

- ▶ Développement durable
- ▶ Lutte contre les discriminations
- ▶ Lutte contre le harcèlement et toute forme de violences
- ▶ Réduction des inégalités d'accès à la pratique

## En faveur des territoires sensibles

- ▶ Quartiers en difficultés/zone urbaine
- ▶ Zones rurales fragilisées
- ▶ Territoires carencés en Outre-mer
- ▶ Autres territoires

## En faveur de sa structuration

- ▶ Création de sections
- ▶ Création d'un Groupement d'employeurs clubs
- ▶ Mutualisation de l'emploi
- ▶ Augmentation des créneaux horaires de pratique



**Une attention prioritaire** sera portée lors de l'instruction sur les clubs dynamiques en 2021-2022 et sur ceux les plus en difficulté à la suite de la crise sanitaire



# 2

## **OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT**

**Poursuivez les objectifs opérationnels de l'ANS et de FRANCE JUDO**

# Présentation des objectifs

Chaque projet d'action du club doit obligatoirement **correspondre à l'un des 3 objectifs opérationnels suivants**, fixés par l'ANS :

- 1 Développement de la pratique**
- 2 Développement de l'éthique et de la citoyenneté**
- 3 Promotion du sport santé**

et à l'un des **12 dispositifs du projet sportif FRANCE JUDO** présentés ci-après



**Chaque projet d'action doit favoriser le développement des activités des clubs et leur RSE (responsabilité sociétale et environnementale)**

Les objectifs visés par les projets d'actions doivent pouvoir être chiffrés en nombre de nouveaux pratiquants licenciés ou de nouveau territoire d'implantation



# — Développement de la pratique

# 1

**1. Projets d'actions d'initiation et de promotion visant le développement du nombre de licenciés**

**2. Projets d'actions innovants visant à la fidélisation des licenciés**

**3. Projets d'actions visant à diversifier et augmenter l'offre de pratiques**

**4. Projets d'actions visant à développer les activités en faveur des territoires éloignés de la pratique (QPV / ZRR)**

**5. Projets d'actions visant à la structuration des clubs**

# Exemples de projets d'actions

## 1. Projets d'actions d'initiation et de promotion visant le développement du nombre de licenciés

- ▶ Cycles de séances découvertes en milieu scolaire et périscolaire

### RESSOURCE

Cf. **FICHE TYPE ACTION** : « Judo scolaire »

- ▶ Actions visant la découverte des activités proposées par le club affilié (judo itinérant dans le cadre de la période « judo été »)

## 2. Projets d'actions innovants visant à la fidélisation des licenciés

- ▶ Proposition de service à l'adhérent complémentaire (dotation, aménagement)
- ▶ Projet destiné à une catégorie d'âge visant à la fidélisation d'un groupe

## 3. Projets d'actions visant à diversifier et augmenter l'offre de pratiques

- ▶ Création de cours d'activités non dispensées au sein du club : Taïso, éveil, etc.
- ▶ Programmes judo en entreprise, partenariats avec des établissements privés ou publics

## 4. Projets d'actions visant à développer les activités en faveur des territoires éloignés de la pratique : QPV - ZRR

- ▶ Création de cours au sein d'un quartier éloigné : dojo itinérant dans les ZRR, accompagnement périscolaire (devoirs, cours de judo)
- ▶ Partenariats avec les maisons de quartiers pour mise en place de cycles d'activités judo, ju-jitsu, ne-waza, etc.

## 5. Projets d'actions visant à la structuration des clubs

- ▶ Création d'annexes, création de lieux de pratiques
- ▶ Projet de développement autour de « zones blanches » identifiées dans le cadre d'un diagnostic du territoire
- ▶ Facilitation à la constitution de Groupements d'Employeurs
- ▶ Soutien à l'emploi dans un objectif d'augmentation de créneaux horaires pour l'enseignant (dojo annexes, nouveaux publics, etc.)

## **Développement de l'éthique et de la citoyenneté**

# 2

**1. Projets d'actions en faveur de la lutte contre les violences, incivilités, discriminations, radicalisations**

**2. Projets d'actions en faveur du développement de la pratique féminine**

**3. Projets d'actions en faveur de l'inclusion et des programmes favorisant les activités pour les publics éloignés de la pratique**

**4. Projets d'actions de développement visant à valoriser le vivre ensemble et les démarches écocitoyennes**

# Exemples de projets d'actions

### 1. Projets d'actions en faveur de la lutte contre les violences, incivilités, discriminations, radicalisations

- ▶ Action de sensibilisation et/ou de formation en partenariat avec des associations spécialisées ou de prestataires auprès des adhérents du club : colosse aux pieds d'argile, les papillons, associations de quartiers, etc.

### 2. Projets d'actions en faveur du développement de la pratique féminine

- ▶ Cours de self-défense féminins, de Taïso santé, actions de promotion de l'activité féminine
- ▶ Incitation à l'investissement des féminines dans la vie associative
- ▶ Créneaux à destination des mamans proposés en parallèle des créneaux enfants
- ▶ Action « marrainage » ciblée sur les féminines et réalisées par les féminines au sein du club (dotation, coût de la pratique, etc.)
- ▶ Projet d'actions mis en œuvre dans le cadre de journées thématiques : journée des femmes, octobre rose, etc.

### 3. Projets d'actions en faveur de l'inclusion et des programmes favorisant les activités pour les publics éloignés de la pratique

- ▶ Dispositifs favorisant l'inscription des publics éloignés de la pratique : périodes d'initiations ponctuées par des offres tarifaires d'inscription adaptées
- ▶ Dispositifs mis en place en complémentarité des dispositifs sociaux proposés par l'état et les collectivités
- ▶ Modèles permettant l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des cours valides
- ▶ Service de transport permettant de véhiculer les judoka jusqu'au dojo

### 4. Projets d'actions de développement visant à valoriser le vivre ensemble et les démarches écocitoyennes

- ▶ Développement de créneaux et d'espaces spécifiques en amont des cours de judo pour l'aide à la réalisation des devoirs des enfants et des jeunes (dojo = lieu d'étude au sens large, démarche citoyenne et social)
- ▶ Projets d'actions visant à l'apprentissage et la mise en pratique laïcité et des valeurs républicaines

## Promotion du sport santé

3

**1. Projets d'actions favorisant le bien-être et visant à lutter contre la sédentarité**

**2. Projets d'actions visant la prévention des accidents et à lutter contre le vieillissement de la population**

**3. Projets d'actions en faveur des personnes en situation de handicap**

## Exemples de projets d'actions

### 1. Projets d'actions favorisant le bien-être et visant à lutter contre la sédentarité

- ▶ Création de cours Taïso judo santé
- ▶ Création de stages Judo santé
- ▶ Partenariat avec le réseau sport santé des CROS et des CDOS, sports sur ordonnance

### 2. Projets d'actions visant la prévention des accidents et à lutter contre le vieillissement de la population

- ▶ Dispositifs « savoir chuter » : dans les écoles, les établissements de santé (EHPAD, hôpitaux, etc.)
- ▶ Développement d'activités en partenariat avec les ARS, les établissements de santé, etc.
- ▶ Développement d'activités à destination d'un public sénior : Taïso, actions de prévention, etc.

### 3. Projets d'actions en faveur des personnes en situation de handicap

- ▶ Création de cours et créneaux spécifiques à ce type de public sur le long terme en partenariat avec les IME, IMP, IMPro, etc. (possibilité d'achats de matériels spécifiques)
- ▶ Action ponctuelle de promotion de l'activité à destination des publics en IME, IMP, IMPro, etc. (possibilité d'achats de matériels spécifiques)



**3**  
—

# **RESSOURCES COMPLEMENTAIRES**

**Trouvez votre accompagnement de proximité**

## Aide et adresses de contact

**Faites-vous accompagner tout au long du processus de dépôt de votre demande de subvention par vos référents de ligue et de votre comité départemental**

Pour toute demande de conseil ou de suivi spécifique, de l'élaboration du projet au dépôt sur LE COMPTE ASSO en passant par la construction du budget prévisionnel, contactez les responsables administratifs de votre ligue **via les adresses email suivantes :**

LIGUE	CONTACT
FRANCE JUDO (et Outre-mer)	<a href="mailto:psf@ffjudo.com">psf@ffjudo.com</a>
Auvergne-Rhône-Alpes	<a href="mailto:psf@aura-ffjudo.com">psf@aura-ffjudo.com</a>
Bourgogne-Franche-Comté	<a href="mailto:psf@bfc-ffjudo.com">psf@bfc-ffjudo.com</a>
Bretagne	<a href="mailto:psf@bretagne-ffjudo.com">psf@bretagne-ffjudo.com</a>
Centre-Val de Loire	<a href="mailto:psf@cvl-ffjudo.com">psf@cvl-ffjudo.com</a>
Grand Est	<a href="mailto:psf@grandest-ffjudo.com">psf@grandest-ffjudo.com</a>
Hauts-de-France	<a href="mailto:psf@hautsdefrance-ffjudo.com">psf@hautsdefrance-ffjudo.com</a>
Île-de-France	<a href="mailto:psf@idf-ffjudo.com">psf@idf-ffjudo.com</a>
Normandie	<a href="mailto:psf@normandie-ffjudo.com">psf@normandie-ffjudo.com</a>
Nouvelle Aquitaine	<a href="mailto:psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com">psf@nouvelleaquitaine-ffjudo.com</a>
Occitanie	<a href="mailto:psf@occitanie-ffjudo.com">psf@occitanie-ffjudo.com</a>
Pays de la Loire	<a href="mailto:psf@pdl-ffjudo.com">psf@pdl-ffjudo.com</a>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<a href="mailto:psf@paca-ffjudo.com">psf@paca-ffjudo.com</a>

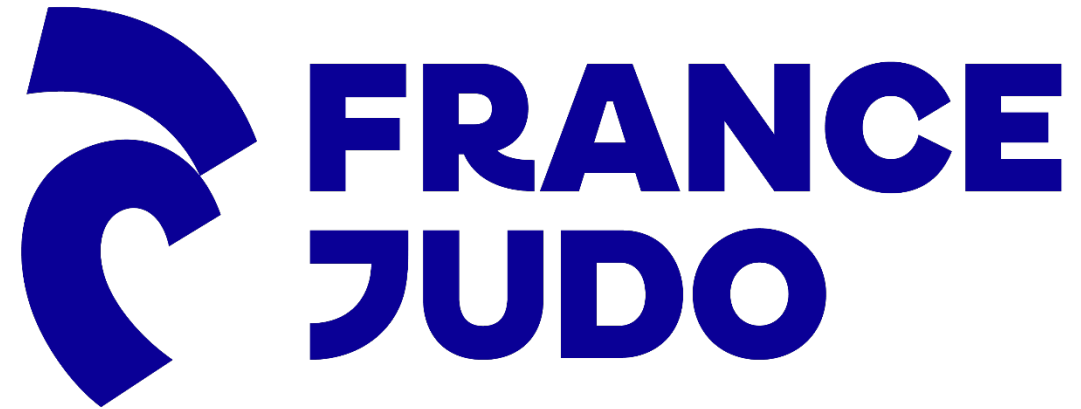
# — Documents complémentaires à votre demande PSF

Retrouvez toutes les notices et les documents utiles afin de réaliser au mieux votre demande subvention PSF sur votre espace **Extranet**

## RESSOURCES

- Notice du **processus administratif et bilan**
- Dispositifs d'aides complémentaires : **Projets Sportifs Territoriaux (PST)**
- **Autres documents et notices utiles** : formulaire CERFA, attestation sur l'honneur, listes des bassins de vie ruraux, des communes en ZRR et en contrat de ruralité, communes en QPV, etc.





[www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)

---

**CONTACT**

[psf@ffjudo.com](mailto:psf@ffjudo.com)